



VALIDE AU CM DU 15 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

Présents : Chantal BARRIERE, Zoé POHL BOUSQUET, Ghislain CABAL-ZINCK, Virginie CASTANIER, Sylvie MEUNIER, Christophe RAYSSAC, Dominique ROURE, Jean- Jacques SELLAM, Christian VERNHET

Procuration : Gérard RAMONDENC donne procuration à Christophe RAYSSAC

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu du conseil municipal
- Délibération travaux du château
- Délibération cession de terrain
- Délibération délégation de signature
- Délibération tarif de l'eau
- Délibération sur le prêt pour l'aménagement de la maison Rascalou
- Bilan du recensement 2022
- Questions diverses : Planning des élections

Monsieur le Maire propose aux conseiller de débiter la séance du conseil municipal par une minute de silence en mémoire des victimes de l'invasion barbare de l'Ukraine. Outre les souffrances insupportables infligées au peuple ukrainien, ce sont les valeurs de paix, de démocratie et d'autodétermination des peuples qui sont bafouées par ce dictateur paranoïaque, véritable « criminel de guerre ». L'engagement d'habitants de la commune qui ont proposé des accueils ou des dons a été salué.

A l'issue de la minute de silence, le maire remercie les conseillers. Après quoi, les différents points à l'ordre du jour ont été traités.

- Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé après une précision apportée sur les modalités de location du château quand le lundi est férié.
- Monsieur le Maire présente les travaux d'entretien du château (chapelle et fenêtres) qui se montent, cette année, à 11503€ HT. Le conseil municipal sollicite une subvention de 4601€ auprès du ministère de la culture, de 2300€ auprès du conseil départemental, de 2300€ auprès du conseil régional, pour un autofinancement de 2302€. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rappelle le déroulement de l'enquête publique au lieu-dit « Rollendes », suite à la demande de madame et monsieur Rayssac de l'achat d'une parcelle cadastrée D651. Il propose au conseil municipal la vente de cette parcelle au prix symbolique de 1€, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur. Christophe Rayssac indique qu'il ne prendra pas part au vote étant partie prenante de cet achat. Délibération approuvée à l'unanimité des votants.
- Monsieur le Maire rappelle la demande de cession de terrain faite par madame Souillac Yolande, présentée à un précédent conseil. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à donner délégation à un adjoint monsieur Ramondenc pour signer l'acte de cession. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire propose de procéder à l'actualisation des tarifs communaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des différentes taxes pour la facturation de l'année 2021. Il rappelle que les tarifs pratiqués sur la commune sont nettement inférieurs à ceux pratiqués par les syndicats des eaux. Le prix de l'eau est porté de 1,25€ à 1,30€ le mètre cube pour une tranche allant de 0 à 300 m³, la location du premier compteur est portée de 50€ à 55€, la tranchée et la pose de tuyau réalisée par la commune est estimée à 15€ le mètre linéaire. Après discussion, la location d'un deuxième compteur est portée de 38 à 40€. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la maison Rascalou pour y réaliser trois appartements locatifs. Il donne la parole à Virginie Castanier qui présente le plan de financement : le coût des travaux est estimé à 360540€ HT ; ils seront financés pour une part par nos fonds propres et pour une part par un emprunt de 200000€ sur 20 ans à un taux de 1,62% (cout de l'emprunt 225 058€). Des demandes de subvention ont été faites pouvant aller jusqu'à 80% de la somme. La location des appartements à raison de 500€ par appartement pourrait rapporter sur 20 ans jusqu'à 360 000€ (18 000€ par an) permettant de financer l'emprunt. Le montant de l'annuité de l'emprunt s'élèvera à 11 256€. L'agence immobilière Peyrotte s'est dit intéressée pour assurer la location de ces appartements et la vérification de la solvabilité des locataires.

Un débat s'engage alors sur la capacité financière de la commune, notamment la capacité d'autofinancement et son évolution prévisible sur les années à venir. Si le

projet d'aménagement de cette maison acquise il y a quelques années par la commune fait consensus, le financement de son aménagement fait débat.

Lors du débat, Jean Jacques Sellam dit son inquiétude sur le financement de ce projet, Ghislain Cabal Zinck constate l'accord des conseillers sur le projet d'aménagement de la maison et la divergence sur son financement, D'autres conseillers rappellent la nécessité de cet aménagement pour dynamiser le bourg. Au final, la délibération est approuvée par 9 voix pour (8 présents et 1 pouvoir) et une voix contre.

- Monsieur le Maire présente ensuite les premiers bilans de recensement 2022 qui montrent une légère augmentation de la population : 314 bulletins recensés pour 338 logements d'habitation.

Un tour de table est ensuite réalisé pour faire le point des questions diverses.

- Le « **pass patrimoine** » (patrivia) a été proposé à la commune pour favoriser l'accès au château. Cette proposition recueille l'intérêt du conseil ; des procédures sont à définir avec le trésor public pour voir comment on peut adapter le contrôle des entrées.
- Le projet finalisé **de rénovation / consolidation du pont** de saint Izaire est présenté, suite à l'entrevue avec le président du conseil départemental. Un vœu est présenté et adopté à l'unanimité moins une abstention : Le conseil municipal soutient le projet de rénovation actualisé, se félicite de l'engagement prochain des travaux, acte l'engagement du CD sur ce projet, milite pour un projet global intégrant la rénovation du pont, l'aménagement de ses accès et son éclairage, sera attentif au bon déroulement des travaux.
- **L'installation de la fibre** fait l'objet de différentes difficultés liées notamment à la multiplication des sous-traitants. Une intervention des élus aura lieu pour relayer ces dysfonctionnements auprès des installateurs et du conseil départemental.
- **La situation du hameau de Buccels** qui demande un accès au réseau d'eau est abordée. « Monsieur Sellam, en sa qualité de président du SIAEP rappelle que ce sont les communes qui décident de l'adduction d'eau. Il précise que si la commune de saint Izaire donne la compétence générale au SIAEP, celui-ci pourrait alors envisager l'alimentation en eau de Buxccels et du Bournaguet. »
- **L'organisation des commissions consultatives** à l'initiative de la commune, longtemps différée au regard de la situation sanitaire, est abordée. Le prochain bulletin municipal précisera les modalités concrètes de ces commissions.
- **Le planning du bureau des élections** est abordé et sera finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance en remerciant chacun de sa participation.